

ACTION URGENTE

AFGHANISTAN. LIBÉRATION D'UN JOURNALISTE

Le journaliste de télévision afghan Nasto Naderi a été libéré sous caution par les forces de sécurité afghanes. Néanmoins, il fait toujours l'objet d'une enquête et pourrait être jugé pour avoir critiqué des représentants du gouvernement.

Le journaliste Nasto Naderi, qui anime une émission sur Noorin TV, une chaîne télévisée locale afghane, a été libéré sous caution le 8 mai 2012. Il avait été placé en détention le 21 avril dernier à la suite de la diffusion de son émission, dans laquelle le maire de Kaboul était critiqué. Il semble que Nasto Naderi n'a pas été victime de torture ou d'autres mauvais traitements en détention.

Le représentant du procureur général en charge de cette affaire a informé les médias que le journaliste avait été accusé d'avoir décrié des agents gouvernementaux de premier plan sans aucune preuve, et d'avoir bu de l'alcool.

Amnesty International est opposée à l'utilisation de lois pénales relatives à la diffamation pour protéger la réputation de représentants de l'État, ainsi qu'aux lois interdisant d'insulter ou de ne pas respecter les chefs d'État, les personnages publics, l'armée ou d'autres institutions publiques, les drapeaux ou autres symboles.

Bien que le droit afghan garantisse la liberté d'expression, la diffamation est interdite en vertu de la Loi relative aux médias et du Code pénal, et est passible de réclusion ou d'une amende. La consommation d'alcool est également interdite en vertu du Code pénal et est passible d'une courte peine d'emprisonnement ou d'une amende.

Nasto Naderi continue de faire l'objet d'une enquête et le bureau du procureur général a déclaré qu'il pourrait être jugé. Un organe gouvernemental de régulation des médias s'est réuni le 3 mai dernier pour discuter de cette affaire, mais les conclusions n'ont pas été rendues publiques. On ignore si les charges retenues contre Nasto Naderi ont pour but de l'intimider.

Amnesty International continuera de surveiller cette situation de près et interviendra de nouveau si nécessaire.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du réseau Actions urgentes pour l'heure. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la première mise à jour de l'AU 120/12 Pour plus d'informations : <http://amnesty.org/fr/library/info/ASA11/008/2012/fr>.

Nom : Nasto Naderi
Genre : homme

Informations complémentaires sur l'AU 120/12, ASA 11/010/2012, 11 mai 2012

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

